

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

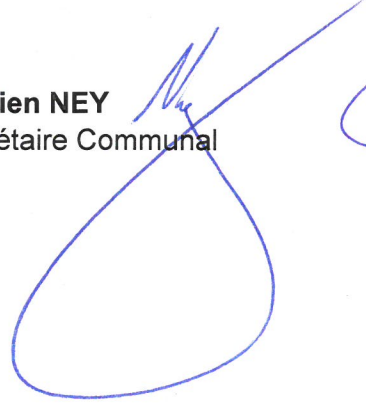
Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Madame la Ministre de l'Environnement (arrêté N° **1/17/0162**) a délivré l'autorisation à **Guardian Luxguard II S.A.** pour la cessation d'activité d'une ligne de fabrication de verre trempé (arrêté 1/13/0328), Zone Industrielle Wolser 1 2, à Bettembourg.

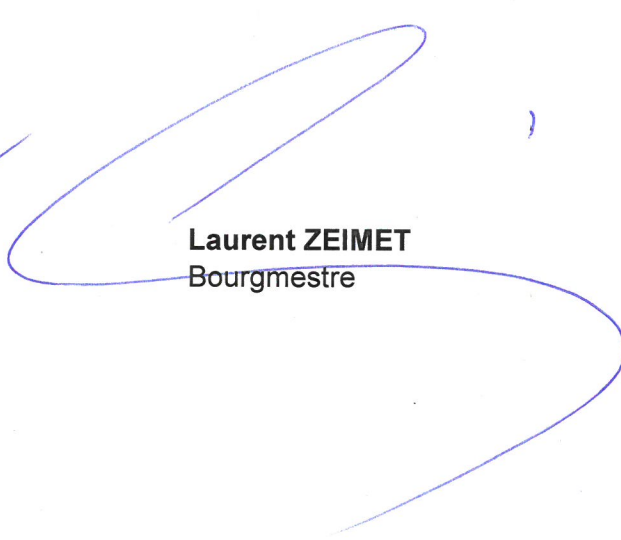
Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

Affichage: du **31 mars 2021** au **11 mai 2021**

Bettembourg, le 28 avril 2021

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre

